



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

73^e séance plénière

Jeudi 13 décembre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Hanneson
(Islande), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Débat plénier de haut niveau commémoratif
consacré à la suite à donner aux textes issus
de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'enfant

**b) Suite à donner aux textes issus de la session
extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée aux enfants**

Rapport du Secrétaire général (A/62/259)

Projet de résolution (A/62/L. 31)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hugo Siles Alvarado, chef de la délégation de la Bolivie.

M. Siles Alvarado (Bolivie) (parle en espagnol) : Je voudrais, pour commencer cette déclaration, exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple boliviens, nos condoléances et notre solidarité au Gouvernement et au peuple algériens après les attentats survenus dans ce pays, qui ont fauché de précieuses vies humaines. Nous les condamnons vigoureusement car ils ont visé des innocents.

Le Gouvernement du Président Evo Morales Ayma a approuvé le plan de développement national « Une Bolivie digne, souveraine, productive et démocratique », qui a été adopté par le Gouvernement. Il a pour fondement la « qualité de vie » et esquisse des orientations et des stratégies qui promeuvent une réforme structurelle se fondant sur un cadre communautaire centré sur les interactions entre les peuples et les communautés qui respecte la diversité et l'identité culturelles et privilégie une démarche intersectorielle en matière de soins à apporter aux enfants et adolescents.

La pyramide démographique bolivienne se caractérise par une population de moins de 18 ans qui représentait 57 % de la population nationale en 2005. La tranche de 0 à 6 ans représente 19,2 %; celle de 7 à 12 ans, 16,3 %, et les adolescents âgés de 13 à 18 ans représentent 13,7 % de la population. En outre, 61 % de la population se concentre dans les zones urbaines et 39 % dans les zones rurales.

Ces statistiques constituent des défis pour notre pays, qui compte une forte proportion d'enfants et d'adolescents. On estime que d'ici à 2015, les enfants et les adolescents représenteront 40 % de la population nationale. Face à cette réalité, la question des enfants occupe de plus en plus une place prioritaire dans les interventions de l'État bolivien.

La crise économique et sociale, qui a secoué la Bolivie ces 10 dernières années, avec des niveaux de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pauvreté élevés, est responsable de l'augmentation du nombre d'enfants de moins de 14 ans sur le marché du travail, en raison de la pauvreté abjecte que connaissent les secteurs marginalisés, notamment la communauté des autochtones. Ces enfants sont forcés de travailler – ils sont fréquemment soumis au travail forcé – pour assurer des revenus minimaux à leur famille, et font souvent l'objet d'exploitation et de mauvais traitements. La situation de ces enfants forcés de travailler à un très jeune âge a été qualifiée « d'enfance volée ».

Le Gouvernement du Président Morales se propose de remédier à cette réalité cruelle par le biais de réformes structurelles en adoptant des politiques pour promouvoir la dignité des enfants et des adolescents. À cet égard, on a pris des mesures visant à évaluer l'impact des dépenses publiques sur les conditions de vie des enfants et à octroyer des ressources d'une manière stratégique et ciblée pour veiller à enregistrer des résultats durables.

Nous préconisons un enseignement interculturel et multilingue qui privilégie l'égalité des chances, l'objectif étant de promouvoir, d'adapter et d'appliquer la science et la technologie par le biais d'écoles productives et salubres, outre notre recherche éducative visant à revaloriser les différentes cultures de la Bolivie. Ces politiques fondamentales permettront dans le même temps de venir à bout du problème de l'exclusion de certaines catégories de la population, notamment les autochtones. Elles permettront en outre la revalorisation des connaissances et des technologies traditionnelles des civilisations vivant dans les régions amazonienne et andéenne.

Nous avons complété ces dispositions par des normes juridiques, qui ont été approuvées, en vue de réglementer l'octroi de subventions « Juancito pinto », qui visent à prévenir l'abandon scolaire chez les catégories les plus défavorisées.

On a mis en œuvre des programmes nationaux pour le traitement et la prévention de maladies à prévention vaccinale afin de réaliser des progrès dans le domaine de la mortalité infantile, et d'améliorer la santé des enfants et des mères. Par ailleurs, le nouveau texte constitutionnel récemment adopté par l'Assemblée constituante et qui sera soumis à un référendum national, interdit le travail forcé et l'exploitation des enfants par le travail. Les activités des enfants et des adolescents doivent se limiter au

contexte familial et être axées sur leur développement intégral.

Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), que la Bolivie a l'honneur de présider en 2007, a adopté cette année un programme de pays qui est le résultat des efforts menés et des engagements conclus par la Bolivie et le système des Nations Unies. Dans ce contexte, comme cela a été signalé, au vu de la place prioritaire que le Gouvernement accorde à la question des enfants, des contributions nationales ont été versées pour veiller à l'exécution complète de ce programme qui intègre les politiques qui seront mises en œuvre pendant la période 2008-2012. Dans ce contexte, la priorité est accordée à l'exécution en 2010 d'un programme « Malnutrition zéro », dans l'optique d'une réduction notable de la mortalité infantile.

À l'occasion de ce débat plénier commémoratif, la Bolivie tient à souligner les mesures efficaces prises par l'UNICEF, mesures auxquelles nous prenons tous part afin que nos enfants et nos adolescents puissent bénéficier de cet effort collectif.

Enfin, je voudrais, au nom de mon gouvernement, signaler que l'ONU doit veiller davantage à ce que les futures générations d'enfants et d'adolescents vivent à l'abri de la guerre, du terrorisme et des effets des changements climatiques. Si l'ONU n'agit pas avec détermination, nous ne pourrons pas garantir un avenir aux générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Reta Alemo Nega, chef de la délégation de l'Éthiopie.

M. Nega (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer aux autres délégations pour exprimer toutes mes condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement algérien à la suite des attentats terroristes commis dans ce pays avant-hier. Ces actes de terrorisme inhumains et insensés doivent être condamnés dans les termes les plus vifs par la communauté internationale.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Ghana au nom du Groupe africain. Nous saluons le Secrétaire général et le remercions pour son rapport à ce Débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants de 2002. Ce rapport indique clairement les progrès réalisés à ce jour et ce qui reste à faire pour mettre en œuvre la

Déclaration et le Plan d'action adoptés au cours de cette session afin d'ouvrir un avenir meilleur et radieux à nos enfants sous la devise « Un monde digne des enfants ».

Il ne fait aucun doute, comme l'indiquent le rapport du Secrétaire général et d'autres études conduites par des organismes compétents des Nations Unies, qu'en dépit des progrès encourageants réalisés dans certains domaines, il faut que la communauté internationale entreprenne de toute urgence une action concertée afin de mettre un terme à des situations qui continuent d'exposer les enfants à la violence, aux sévices sexuels, à l'exploitation par le travail et aux conflits armés et de nuire à leur bien-être, à leur dignité et leurs droits fondamentaux.

L'Éthiopie est convaincue que les politiques sociales et économiques menées aux niveaux national, régional et international doivent être axées autour du bien-être et de la défense des enfants, ainsi que de la protection et du respect de leurs droits et de leurs intérêts légitimes. C'est grâce à un foyer, un village, une communauté et une société dignes des enfants que le monde lui-même deviendra digne des enfants. Cela exige bien sûr de mettre au point des politiques et des stratégies adéquates axées sur les droits des enfants depuis l'unité de base de la société – la famille – jusqu'à l'ensemble de la communauté mondiale. C'est pourquoi l'Éthiopie a adopté des politiques et des stratégies nationales qui ont un véritable impact sur le bien-être des enfants, pourquoi elle est devenue partie à un certain nombre d'accords relatifs aux enfants, dont la Convention relative aux droits de l'enfant.

Qu'il me soit permis de saisir la présente occasion pour mettre en lumière certaines des mesures importantes prises par le Gouvernement éthiopien pour promouvoir les droits des enfants, et de partager nos expériences pour ce qui est de l'application de ces mesures et des résultats encourageants obtenus à ce jour.

À la suite de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action en 2002 au cours de la session extraordinaire consacrée aux enfants, mon gouvernement s'est immédiatement lancé dans la préparation d'un plan national visant à traduire en actes ces importants documents. Ce plan a été élaboré au cours de débats approfondis avec les parties intéressées. Le Gouvernement a donné à tous les enfants du pays la possibilité de formuler des observations sur ce plan d'action national qui leur était

destiné. Des enfants se sont également rendus en groupe au Parlement et ont fait connaître leurs préoccupations et leurs besoins. Le Ministère des affaires féminines s'est vu confier la tâche de mettre en œuvre ce plan d'action et a incorporé les droits des enfants dans tous ses programmes et ses projets, lesquels sont menés à bien en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Mon gouvernement a également pris des initiatives pour améliorer de diverses manières la situation des enfants et, afin de s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, il a revu la législation nationale et y a apporté les amendements nécessaires. La première chose faite au niveau législatif a été d'incorporer les dispositions relatives aux droits des enfants dans notre législation fédérale et régionale et de réviser le code national de la famille et du travail, ainsi que les codes pénal et civil. Par exemple, des dispositions contre les pratiques traditionnelles nuisibles ont été incorporées dans le code pénal révisé, tandis que les dispositions autorisant les châtiments corporels ont été éliminées. D'autres proclamations ont également été amendées pour permettre la poursuite en justice d'actes illégaux commis contre des enfants. Il existe aussi un contrôle parlementaire des droits des enfants. Le Ministère des affaires féminines présente régulièrement des rapports au Parlement sur ses activités relatives aux enfants.

Dans le cadre de nos efforts nationaux visant à diffuser et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons mis en place des mécanismes garantissant que tous les médias gouvernementaux se font les défenseurs des droits des enfants. En outre, des conditions favorables ont été créées pour que les enfants prennent et gèrent des initiatives leur permettant d'exprimer leurs opinions et leurs idées sur des questions qui les touchent directement. Le Ministère de l'éducation aide les écoles à créer des clubs consacrés aux droits de l'enfant, lesquels sont gérés par les enfants eux-mêmes.

Je tiens aussi à souligner ici qu'une part significative du budget national est allouée à la mise en œuvre de politiques d'éducation et de santé qui ont directement trait aux droits de l'enfant. En conséquence, les taux de scolarisation des enfants dans l'enseignement primaire sont en hausse et les résultats notables. Le plan d'action national comprend également des programmes visant à résorber la pauvreté touchant les enfants et la transmission du

VIH/sida de la mère à l'enfant, ainsi qu'à prendre en charge les orphelins du sida. En outre, les politiques nationales d'éducation et de santé incluent la création d'une équipe spécialement chargée de s'occuper des enfants vivant dans des conditions difficiles.

Les commissions de police fédérale et régionales ont mis sur pied des unités de protection de l'enfance au sein des commissariats de police dans diverses régions du pays. Des efforts sont déployés pour créer des tribunaux adaptés aux enfants, où les affaires qui les concernent seront traitées par des juges spécialement formés et dans un environnement approprié pour les enfants.

En ce qui concerne les mesures prises pour éliminer la discrimination à l'égard de certains groupes d'enfants, notamment les filles, les enfants infectés au VIH, les orphelins du sida et les enfants handicapés, le plan d'action national sur l'égalité des sexes, qui a été incorporé dans la stratégie de développement du Gouvernement, se concentre sur les droits à l'éducation et ceux liés à la procréation. Toutes les organisations gouvernementales se sont vues confier la tâche d'intégrer les questions relatives aux sexespécificités et aux enfants dans leur activité principale. Le plan d'action national porte aussi sur la prévention et la réhabilitation des victimes, à la faveur de programmes et de campagnes de sensibilisation.

Aujourd'hui, le monde de nos enfants se caractérise à la fois par des possibilités et des difficultés. Les expériences tirées de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action démontrent que si la communauté mondiale consent à des efforts concertés, nous pouvons utiliser les possibilités – à savoir les fermes engagements et déterminations actuels de la communauté internationale – qui nous sont offertes pour véritablement changer la donne en améliorant le bien-être des enfants et en garantissant leurs droits et intérêts légitimes, contribuant ainsi à rendre le monde radieux et meilleur. Les difficultés que doivent aujourd'hui affronter les enfants sont complexes et colossales. Ils ont besoin de mesures pratiques et concrètes qui aillent au-delà des simples promesses et déclarations d'intention pour les surmonter au mieux, en vue d'atteindre notre noble objectif qui consiste à rendre notre monde digne des enfants. À cet égard, l'Éthiopie souhaite réaffirmer son attachement à la pleine réalisation de cet objectif en travaillant de concert avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{gr} Celestino Migliore, observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je me joins aux orateurs précédents qui ont adressé leurs condoléances et exprimé leur soutien au peuple algérien et au système des Nations Unies.

Ce Débat plénier de haut niveau commémoratif nous donne l'occasion de nous arrêter un instant pour évaluer la situation où nous nous trouvons en ce qui concerne l'engagement, pris à la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, de créer un monde digne des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant reste la norme en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. Elle contient des principes aussi fondamentaux que les droits de l'enfant avant comme après la naissance, la famille comme milieu naturel de la croissance et de l'éducation des enfants et le droit de l'enfant à la meilleure éducation et aux meilleurs soins de santé possibles.

Faisant écho aux principes inscrits dans la Convention, la session extraordinaire de 2002 a réaffirmé la position de la famille comme unité première de la société, offrant le meilleur environnement pour que les enfants acquièrent des connaissances, cultivent leurs qualités et adoptent des comportements positifs afin de devenir des citoyens responsables. Il est par conséquent dans l'intérêt de tous d'inciter les parents à endosser personnellement la responsabilité d'éduquer leurs enfants et de consolider la famille.

Convaincue depuis toujours que l'éducation est au cœur du développement de chaque enfant, l'Église catholique gère aujourd'hui plus de 250 000 écoles sur tous les continents, où 3,5 millions d'enseignants éduquent 42 millions d'élèves. Pour aider chaque enfant à jouir de son droit à l'éducation, nombre de ces écoles se trouvent dans certains des endroits les plus difficiles du monde, où les enfants, autrement, seraient totalement abandonnés à leur sort, comme par exemple dans les villages isolés, les quartiers défavorisés, les zones de conflit, les camps de réfugiés et les décharges publiques.

La pauvreté chronique ayant été reconnue comme le seul grand obstacle qui nous empêche encore de répondre aux besoins des enfants, aider les enfants qui travaillent, par le biais de l'éducation, est la clef qui leur donnera l'autonomie suffisante pour rompre le

cycle de l'extrême pauvreté et leur fera prendre conscience de leur propre valeur et de leur dignité. Il faut trouver des moyens de leur offrir une éducation et une formation de base gratuites et de les intégrer dans le système d'éducation scolaire de toutes les façons possibles.

L'engagement du Saint-Siège dans le domaine de la protection des enfants et de leurs familles contre les effets du VIH/sida est illustré par les milliers d'institutions actives dans la fourniture de soins et d'une éducation aux enfants, les campagnes de prévention et de sensibilisation, la distribution d'antirétroviraux, la nutrition et les soins de santé primaires, la prévention contre la transmission virale de la mère à l'enfant, la lutte contre la stigmatisation, et l'autonomisation des personnes vivant avec le VIH/sida pour en faire des protagonistes dans la lutte contre l'épidémie. Cela dit, tout en continuant à nous concentrer sur le VIH/sida, nous devons renforcer nos politiques sanitaires pour les maladies meurtrières encore plus communes, comme le paludisme et la tuberculose.

Le manque d'accès des enfants et mères aux services d'assainissement et aux soins de santé primaires est un problème encore plus fondamental. Comme le Secrétaire général l'a récemment déclaré, l'assainissement est l'un des besoins humains fondamentaux les plus ignorés et insatisfaits, et les efforts internationaux dans ce domaine restent ternes. Les enfants sont les premières victimes de cette situation inacceptable. Pareille négligence ou indifférence face aux soins de santé primaires est très coûteuse, étant donné que la prévention médicale fondamentale est souvent l'une des manières les plus rentables et efficaces d'améliorer la santé et la stabilité d'une société.

Ma délégation espère vraiment que les engagements renouvelés ou pris au cours du présent Débat ne sont pas de simples déclarations de bonnes intentions ou objectifs rêvés, mais des engagements fermes qui seront tenus, de sorte qu'un monde véritablement digne des enfants puisse finalement devenir réalité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Riyad Mansour, chef de la délégation d'observation de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes rassemblés pour le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan

d'action contenus dans le document « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), un examen de la situation des enfants du monde révèle que, si des progrès ont été faits pour améliorer la vie de millions d'enfants, malheureusement, des millions d'autres continuent de faire face à de graves difficultés, souffrant de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de la guerre. Nous sommes donc tenus de réitérer l'appel lancé il y a cinq ans à faire primer les enfants; éliminer la pauvreté; ne laisser aucun enfant à la traîne; éduquer tous les enfants; protéger les enfants contre la violence et l'exploitation; protéger les enfants contre la guerre et les conflits; combattre le VIH/sida; préserver la Terre pour les enfants; et écouter les enfants, en veillant à ce qu'ils puissent participer.

Aux quatre coins du monde, les enfants attendent que nous tenions les promesses que nous avons faites d'assurer leur protection, de leur fournir des soins et de leur donner un avenir meilleur. Nous devons donc saisir cette occasion pour réaffirmer nos engagements et redoubler d'efforts pour les concrétiser, de manière à ce que tous les enfants jouissent des droits inaliénables auxquels ils peuvent prétendre, et qui sont consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration universelle des droits de l'homme et tous les instruments pertinents du droit international.

Compte tenu du temps limité qui nous est imparti, nous voudrions nous concentrer sur la situation terrible des enfants dans les conflits armés, y compris ceux qui vivent sous occupation étrangère. Les enfants qui vivent ces situations tragiques sont touchés dans tous les aspects de leur vie. Comme l'affirme le document « Un monde digne des enfants »,

« Les enfants doivent être protégés contre les horreurs des conflits armés. Les enfants vivant dans des territoires sous occupation étrangère doivent également être protégés, conformément aux dispositions du droit international humanitaire » (*résolution 27/2, annexe, par. 7.7*).

À cet égard, nous voudrions aussi rappeler l'importante enquête réalisée par M^{me} Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants, qui a fait cette année l'objet d'un examen stratégique décennal et qui affirmait que

« la guerre viole tous les droits des enfants : le droit à la vie, le droit de grandir au milieu de leur famille et de leur communauté, le droit à la santé, le droit à l'épanouissement [...] et le droit d'être aimé et protégé » (*A/51/306, par. 30*).

Un fossé considérable continue de séparer les normes juridiques internationales relatives à la protection des enfants de leur application dans les faits en vue de préserver les droits de l'enfant. Or, c'est précisément le manque d'application de ces normes qui perpétue l'impunité dont jouissent ceux qui bafouent les droits de l'enfant et qui prolonge la souffrance infantile. À l'évidence, si le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, était respecté, les enfants de par le monde ne seraient pas victimes de tels crimes, mais ils bénéficieraient de la paix, de la liberté, de la stabilité et de la prospérité indispensables pour une vie saine et un épanouissement heureux.

Pourtant de graves violations des droits de l'homme et des crimes de guerre continuent d'être perpétrés contre les enfants. Ce problème doit être notre préoccupation prioritaire, car les dommages causés aujourd'hui aux enfants, dont certains sont irréparables, ont des incidences négatives à court et à long terme sur les enfants, les femmes, les familles et les sociétés tout entières, ce qui a inévitablement des conséquences sur les perspectives de paix et de développement. Il est impératif de mettre fin à l'impunité pour les violations commises contre les enfants, et tous les efforts doivent être déployés pour assurer la protection et la promotion de leurs droits, pour leur fournir toute l'assistance dont ils ont besoin, pour réparer les injustices dont ils sont victimes et pour permettre leur réinsertion de manière à ce qu'ils puissent devenir des membres productifs de la société à laquelle ils appartiennent, contribuant ainsi au progrès des nations.

Malheureusement, comme le fait observer le rapport sur l'examen stratégique, « de nombreux conflits se prolongent au-delà de la période de l'enfance » (A/62/228, par. 5). Dans le cas du peuple palestinien, trois générations d'enfants palestiniens ont grandi dans des camps de réfugiés et deux générations dans le territoire palestinien occupé n'ont connu qu'une existence pénible et anormale, marquée par l'oppression, la discrimination, l'humiliation et les crimes qui caractérisent les 40 années d'occupation militaire par Israël. Ces décennies d'épreuves, de tensions et de craintes ont laissé une empreinte indélébile sur les enfants palestiniens, qui, rien que dans le territoire palestinien occupé, constituent plus de la moitié de la population. Comme l'a indiqué la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M^{me} Coomaraswamy, dans

un rapport faisant suite à sa visite dans le territoire palestinien occupé en avril de cette année, il règne une impression de gâchis et un sentiment de désespoir qui font que la situation dans laquelle se trouvent les enfants de Cisjordanie et de Gaza est différente de toutes les autres régions dans lesquelles s'est, à ce jour, rendue la Représentante spéciale.

Les enfants palestiniens continuent d'être les victimes d'un recours excessif, aveugle et meurtrier à la force par les forces d'occupation israéliennes. Les attaques militaires israéliennes ont tué, blessé et mutilé les enfants, causant du chagrin à des milliers de familles et terrorisant et traumatisant les enfants palestiniens. Depuis septembre 2000, près de 1 000 enfants palestiniens ont été tués par les forces d'occupation et plus de 3 500 ont été blessés, un grand nombre d'entre eux se retrouvant handicapés à vie. Des enfants palestiniens se trouvent parmi les milliers de civils illégalement emprisonnés dans les geôles israéliennes ou dans des centres de détention, et ce, dans des conditions inhumaines, victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques. Les enfants palestiniens continuent aussi d'être déplacés parce que les forces d'occupation détruisent sans motif les maisons, les abris et les infrastructures lors d'attaques menées contre des zones civiles, parce qu'elles ont ordonné la destruction de centaines de maisons de familles palestiniennes, en particulier dans la zone occupée de Jérusalem-Est, et parce qu'elles poursuivent la construction illégale du mur et des colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Toutes ces violations ont de graves conséquences négatives et traumatisantes sur les enfants, et elles exigent donc qu'on y accorde dûment attention et qu'on y mette fin.

Par ailleurs, les enfants palestiniens souffrent du déni d'accès humanitaire, qui, comme il est, à juste titre, souligné dans l'examen stratégique,

« qu'il soit délibéré ou le résultat d'une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, prive ces derniers d'assistance et viole leurs droits fondamentaux, y compris le droit à la vie » (A/62/228, par. 23).

Le châtement collectif infligé par Israël au peuple palestinien, en particulier dans la zone assiégée de la bande de Gaza, a eu un effet désastreux sur la situation humanitaire des enfants. Le bouclage prolongé de la bande de Gaza et les rigoureuses restrictions à la circulation des personnes et des biens en Cisjordanie

ont gravement entravé l'accès et la fourniture des produits humanitaires, violant ainsi les droits des enfants à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé et, en définitive dans certains cas, à la vie. Ils ont, entre autres, aggravé l'insécurité alimentaire et entraîné un déclin spectaculaire de la santé des enfants, qui souffrent de manière très répandue de malnutrition, d'anémie, de retards de croissance et d'autres maladies encore. Ils ont aussi fait augmenter les taux d'échec scolaire. Parallèlement, le bien-être et les droits des enfants continuent également de pâtir gravement de la destruction des infrastructures, notamment les réseaux de distribution d'eau et d'électricité et d'assainissement, alors même que la menace de nouvelles restrictions et d'une nouvelle dégradation de la situation continue de peser sur Gaza.

Les enfants palestiniens ne rêvent que de jouer, d'apprendre et de vivre avec leur famille dans un environnement sûr et enrichissant et dans un climat positif. Ils n'aspirent qu'à la paix et à la liberté, afin que, eux aussi, jouissent de leurs droits humains inaliénables et qu'une fois adultes, ils puissent contribuer de manière constructive à l'avenir de leur nation.

Nous espérons, en toute sincérité, que les efforts de paix actuels vont s'intensifier afin de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique qui permettra aux enfants palestiniens de connaître les joies d'une paix tant attendue et de vivre aux côtés des enfants israéliens dans la paix et la sécurité. Quoiqu'il en soit, les droits et les besoins des enfants qui vivent dans des situations de conflit armé, notamment ceux qui vivent sous occupation étrangère, ne sauraient être déniés et considérés comme un privilège dont ne bénéficieraient que ceux qui vivent dans la liberté.

En ce qui nous concerne, nous avons promulgué, en janvier 2005, la loi palestinienne sur les droits de l'enfant pour donner la priorité aux droits de l'enfant, et nous continuons de coopérer activement, par l'intermédiaire des institutions palestiniennes, avec les organismes des Nations Unies sur le terrain et avec les autres organisations qui fournissent une assistance vitale aux enfants palestiniens et à leurs familles, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Cependant, la communauté internationale a également la responsabilité d'agir conformément au droit international et aux déclarations qu'elle a adoptées, de garantir les droits et satisfaire aux besoins des enfants dans toutes les circonstances, tout en s'efforçant de

mettre un terme au conflit et à l'occupation qui ont ravagé notre région.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre gratitude à tous les membres de la communauté internationale qui s'efforcent de satisfaire aux besoins des enfants palestiniens et de protéger leurs droits. Nous réitérons nos remerciements aux agences des Nations Unies qui fournissent une assistance et contribuent à promouvoir les droits et le bien-être des enfants palestiniens, notamment l'UNICEF, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial, à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour ses importantes activités de plaidoyer et aux nombreuses organisations humanitaires internationales et organisations non gouvernementales qui fournissent également une assistance.

À cet égard, nous nous félicitons également que la Troisième Commission de l'Assemblée générale ait demandé la nomination d'un représentant spécial pour la violence à l'encontre des enfants. En outre, nous exhortons la communauté internationale à continuer de promouvoir les efforts pour soulager les souffrances des enfants palestiniens et à les aider à exercer leurs droits de l'homme inaliénables, de sorte qu'un jour, ils puissent également unir leurs forces à celles de tous les enfants du monde pour célébrer un monde véritablement digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002, je donne la parole à M^{me} Anda Filip, chef de la délégation observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, comme les orateurs qui m'ont précédée, adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, à l'ensemble de la communauté des Nations Unies et aux familles des victimes des récents attentats terroristes survenus en Algérie, que l'Union interparlementaire (UIP) condamne fermement.

Donner à tous les enfants l'accès à l'éducation, les protéger contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, promouvoir la santé et lutter contre le VIH/sida sont des principes qui emportent le consensus à l'échelle internationale. Ce sont également des domaines d'activité importants pour l'UIP. Nous pensons que grâce à la coopération

avec les parlements et leurs membres et par leur intermédiaire, il est possible d'améliorer la protection des enfants et de promouvoir davantage leurs droits.

L'UIP s'est déclarée favorable à la ratification et à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. De même, nous avons constamment encouragé la contribution des parlements à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action, intitulés « Un monde digne des enfants ».

En effet, les parlements et leurs membres ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le respect des droits des enfants. Les parlements sont appelés à ratifier les conventions et accords internationaux, légifèrent, adoptent les budgets, supervisent l'action du gouvernement et contribuent à obtenir l'appui de la population aux actions futures. Tous ces éléments sont essentiels pour remédier aux nombreux problèmes auxquels les enfants sont actuellement confrontés de par le monde.

Au cours des cinq dernières années, en reconnaissance du rôle joué par les parlements et leurs membres, l'UIP a conçu de nombreuses activités dans le domaine de la protection des enfants, et nombre d'entre elles ont été réalisées en étroite coopération avec l'UNICEF. Des efforts communs ont été déployés pour mettre en œuvre une stratégie en deux phases dans le but, premièrement, de sensibiliser les parlements aux questions liées à la protection de l'enfant en général et, deuxièmement, d'aborder les questions spécifiques liées à la protection des enfants et de leurs droits qui justifient une action parlementaire, comme la mutilation génitale féminine, le travail des enfants et la traite des enfants. Parmi les activités réalisées, on peut citer la publication de plusieurs manuels à l'intention des parlementaires sur la protection des enfants, la violence à l'encontre des enfants et la traite des enfants, et la fourniture d'un appui technique aux parlements et aux membres des parlements pour tenter de changer la situation des enfants de retour chez eux, aux niveaux national et local.

Le partenariat stratégique mis au point avec l'UNICEF a effectivement été très efficace. L'un des résultats les plus remarquables est que les questions relatives à la protection des enfants ont gagné du terrain à l'UIP et sont devenues un sujet de débat récurrent et systématique lors de nos assemblées annuelles. Elles sont également prises en compte dans la plupart des travaux de l'UIP.

L'exemple le plus récent concerne une conférence sur le VIH/sida, qui a eu lieu il y a deux semaines à Manille. En étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UIP a tenu la première réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida. C'est la première fois que des parlements du monde entier se réunissaient pour débattre ensemble du rôle qu'ils doivent jouer dans la lutte contre le VIH/sida. Il a été convenu que les parlementaires devaient être plus assertifs que les dirigeants dans le traitement de la pandémie et devaient amorcer et promouvoir des mesures visant à lutter contre le VIH/sida en tenant compte des droits de chacun. Il a été convenu qu'il fallait accorder une attention particulière aux groupes de population vulnérables, comme les enfants.

Au cours de la réunion, l'UIP a saisi l'occasion pour diffuser un nouveau manuel à l'intention des parlementaires, intitulé « Prendre des mesures contre le VIH ». Le manuel sera un outil pour les parlementaires chargés de cette question et servira de documents de référence aux législateurs et à leurs collaborateurs, qui pourront ainsi prendre des mesures pertinentes.

À la réunion, la nécessité d'adapter les budgets nationaux de manière à s'attaquer efficacement au problème du VIH/sida faisait partie des questions prioritaires. Ces quelques dernières années, les ressources financières disponibles pour faire reculer la pandémie VIH/sida dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire se sont considérablement accrues. Néanmoins, l'UIP s'inquiète du fait que ces ressources restent nettement inférieures au montant que ces pays doivent consacrer aux programmes d'ensemble. À cet égard, l'UIP appelle la communauté internationale à intensifier ses efforts pour augmenter le financement.

Il y a longtemps déjà que l'UIP s'est engagée à promouvoir le bien-être des enfants et à protéger leurs droits. Au cours du premier semestre de l'année prochaine, l'UIP contribuera à un forum mondial intitulé « Compte à rebours pour 2015 : faire le point sur les progrès en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ». Le forum, qui devrait avoir lieu au Cap (Afrique du Sud) en avril 2008, rassemblera une large coalition d'acteurs, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, des universités, des organisations non gouvernementales internationales telles que « Save the Children », des représentants de la communauté multilatérale des donateurs.

Le forum visera à promouvoir la réalisation des deux objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent la santé de la mère et de l'enfant. Par ailleurs, l'événement donnera un contenu politique à la cent dix-huitième Assemblée de l'UIP, qui aura lieu en même temps et mobilisera les parlements pour aider à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'UIP continuera de renforcer les capacités des parlements à encourager et à examiner de façon critique les allocations budgétaires nationales en faveur du bien-être des enfants et apportera une aide à la nouvelle législation axée sur les enfants. Nous continuerons également d'aider les parlements à surveiller si les droits des enfants sont respectés et à sensibiliser davantage les membres des parlements aux questions plus générales relatives au bien-être des enfants, comme l'éducation et la santé. Nous continuerons avec enthousiasme de poursuivre les objectifs d'un programme rajeuni et de veiller à ce que notre monde soit effectivement digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale, en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à M^{me} Susan Johnson, chef de la délégation observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Johnson (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au niveau international et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde au niveau national sont profondément préoccupées par la situation à laquelle les enfants sont confrontés.

En dépit de certains progrès réalisés ces dernières années et des engagements énoncés dans la déclaration de 2002 « Un monde digne des enfants », les enfants font encore trop souvent l'objet de discrimination. La dure réalité est que les droits des enfants sont constamment bafoués dans tous les pays. Ces violations sont aggravées par l'ignorance, la discrimination et les abus de pouvoir. Le rapport du Secrétaire général (A/62/259) et les déclarations que des gouvernements ont faites au cours de ce débat nous rappellent que dans le monde entier, des enfants sont vendus, exploités, maltraités, qu'on leur fait du mal et qu'ils deviennent orphelins. Le rapport du Secrétaire général met aussi en relief les progrès accomplis grâce

aux partenariats, et le projet de déclaration de cette séance de haut niveau appelle d'ailleurs à l'établissement de partenariats plus larges et plus ciblés.

Il y a deux semaines, à la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les gouvernements et le Mouvement de la Croix-Rouge ont également abordé cette question. Dans la déclaration finale adoptée par la Conférence, nous nous sommes engagés à intensifier l'interaction opérationnelle et les partenariats chaque fois que cela présente un intérêt clair pour les victimes et pour les plus vulnérables.

Lors de notre Conférence, nous avons rappelé que les sociétés nationales sont établies par des actes législatifs d'origine gouvernementale, pour qu'elles puissent opérer dans le domaine humanitaire sur la base des Conventions de Genève de 1949 et, en tant que telles, ces sociétés sont les partenaires privilégiés des gouvernements nationaux. Il est évident que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est bien placée pour travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, afin de relever les nombreux défis qui se présentent à nous dans le domaine humanitaire.

Il est grand temps que la force des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de notre réseau international soit exploitée de manière plus efficace dans le cadre de partenariats locaux, nationaux et mondiaux dynamiques pour veiller à garantir aux enfants leurs droits légitimes, en particulier en matière de santé et de sécurité.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accordent une haute priorité à la question de la violence à l'encontre des enfants. Nos enfants vivent aujourd'hui dans un monde où la violence est monnaie courante. Ils y sont confrontés dans leurs foyers, à l'école, dans les institutions, sur les lieux de travail et au sein des communautés. Je donnerai deux exemples d'actions menées par les sociétés de la Croix-Rouge dans ce domaine. Tout d'abord, je voudrais parler de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de son programme ÉduRespect : Prévention de la violence, qu'elle applique pour réduire et prévenir la violence à l'encontre des enfants grâce à l'éducation et en mettant sur pied, à l'aide d'organisations et des communautés, des plans globaux de gestion du risque. Plus de 3,5 millions d'enfants et d'adultes au Canada ont pris part à ce programme. En

deuxième lieu, je voudrais mentionner la situation qui règne en Afrique de l'Ouest, où les sociétés nationales sierra-léonaise et libérienne de la Croix-Rouge se sont dotées d'importants programmes d'aide aux jeunes survivants des guerres qui ont récemment ravagé cette région. Grâce à ces programmes, ces sociétés de la Croix-Rouge viennent en aide aux jeunes afin qu'ils puissent abandonner leurs sentiments d'hostilité et se réinsérer dans leur communauté.

S'il est vrai que ces exemples sont encourageants, ils ne sont pas suffisants. Il est essentiel que de nombreux autres pays déploient des efforts. Le travail en partenariat est dans ce sens crucial.

Je voudrais aborder maintenant la question du VIH. D'après des rapports publiés récemment par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le nombre d'enfants vivant avec le VIH est passé de 1,5 million en 2001 à 2,5 millions en 2007, quelque 90 % de tous les enfants séropositifs résidant en Afrique subsaharienne.

Conscientes de l'impact du VIH dans le monde, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intensifie ses efforts afin d'appuyer les programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida. Nous sommes déterminés à réduire la vulnérabilité au VIH. Lors de la Journée mondiale de lutte contre le sida de 2006, nous avons pris l'engagement de doubler d'ici à 2010 le nombre de bénéficiaires de programmes d'appui de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les communautés ciblées. À ce jour, je puis indiquer que plus de 60 sociétés nationales intensifient leur action pour prévenir de nouvelles infections par le VIH, pour étendre à un plus grand nombre le traitement, les soins et les services d'accompagnement, et pour réduire la stigmatisation et la discrimination.

L'augmentation des capacités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est encourageante. Mais il faut faire plus. Il est évident que l'ampleur des menaces posées par la violence à l'encontre des enfants et par le VIH est telle que personne, aucun gouvernement ni aucune organisation, ne peut y faire face seul. Les partenariats sont essentiels.

Pour terminer, nous exhortons tous les gouvernements ici représentés à garder à l'esprit les engagements contractés il y a deux semaines seulement à la Conférence de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'est tenue à Genève. Établir des partenariats avec les sociétés

nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un pas important qu'il convient de faire si l'on veut surmonter les énormes difficultés auxquelles se heurtent les enfants à l'échelon local. Au niveau des collectivités locales, notre action conjointe peut véritablement améliorer la vie de plusieurs milliers d'enfants aujourd'hui, demain, et de plus d'enfants encore dans un avenir plus lointain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Mary Reiner Barnes, Chef de la délégation d'observation de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M^{me} Barnes (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de dire que l'Ordre militaire souverain de Malte s'associe aux membres de la communauté internationale pour condamner le terrible attentat terroriste perpétré contre le personnel de l'ONU et contre des civils mardi à Alger. L'Ordre fait part de ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement algériens, aux Nations Unies et aux familles des victimes.

L'Ordre de Malte est reconnaissant de l'occasion qui lui est offerte de prendre la parole à cette séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Les enfants sont au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont les membres les plus vulnérables de la société, et ce sont souvent eux qui ont les besoins les plus importants. C'est pour ces raisons que l'Ordre de Malte estime qu'il est d'une extrême importance de promouvoir un monde digne des enfants.

Souvent, les enfants ne sont pas conscients du fait qu'ils ont des droits et que des devoirs leur sont dus. L'Ordre de Malte estime par conséquent qu'il est essentiel que ces droits soient mieux connus et qu'il convient de veiller à ce qu'ils soient respectés et appliqués.

Dans son rapport (A/62/259), le Secrétaire général réaffirme que le premier devoir envers les enfants est d'assurer leur survie. La vaccination est l'une des solutions à impact important pour accélérer la réduction de la mortalité des moins de 5 ans qui a retenu une attention considérable. L'Ordre prévoit de mener des campagnes de vaccination contre la rougeole, la méningite, la poliomyélite et le tétanos notamment, dans de nombreux projets qu'il réalise en Afrique et en Asie.

Les niveaux de mortalité maternelle demeurent inacceptables dans les pays en développement, où plus d'un demi-million de femmes meurent chaque année à cause de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Ce chiffre peut être fortement réduit grâce aux services de sages-femmes et de personnel soignant qualifié. Le programme de sages-femmes que l'Ordre a mis en place au Cambodge et ailleurs a été une réussite et permet une amélioration générale de la vie des mères et des enfants, grâce à une éducation sur l'hygiène et la nutrition.

La prévention du VIH/sida constitue l'un des quatre volets clefs d'« Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Malheureusement, les progrès accomplis pour réaliser ces objectifs sont mitigés. La santé des nouveau-nés doit être protégée contre une transmission du VIH/sida évitable. L'Ordre constate énormément de progrès et, par ailleurs, il étend ses programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant en Argentine, au Mexique, en Afrique du Sud et au Cambodge notamment, pour ne citer que quelques pays. L'Ordre de Malte encourage les États Membres et les organisations à prendre promptement des mesures pour faire suite aux recommandations du Secrétaire général.

L'Ordre est fermement déterminé à offrir une vie meilleure aux enfants par l'éducation et la promotion de compétences pratiques requises pour la vie quotidienne. Qu'il s'agisse de fournir un transport quotidien aux enfants handicapés vers leurs écoles en République tchèque, de reconstruire des écoles de village détruites par le tsunami qui a frappé l'Asie en 2004 ou d'offrir un appui dans le domaine de l'éducation aux enfants d'Haïti, l'Ordre est conscient du potentiel qu'offre l'éducation pour contribuer à garantir aux enfants un avenir meilleur pour eux et leur famille.

Le Président assume la présidence.

Le rapport fait malheureusement aussi état de disparités persistantes dans l'éducation entre les filles et les garçons. Il est essentiel d'offrir aux filles les moyens d'une bonne éducation. Par exemple, l'Association italienne de l'Ordre de Malte ouvre une école secondaire de filles à Rumbek, au Soudan. Son principal objectif est d'instruire des filles pour les rendre autonomes à l'avenir.

Enfin, en ce qui concerne la maltraitance, l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants, la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la

pornographie mettant en scène des enfants et l'implication des enfants dans les conflits armés, ils doivent être éradiqués et faire place à la promotion de la vie, à une éducation de qualité et à la protection de l'enfance. Il demeure indispensable que les pays continuent de travailler à l'intégration de ces objectifs dans leurs plans nationaux de développement.

Grâce au dévouement de l'Ordre, de plus de 80 000 bénévoles formés et d'une personne comptant 13 000 membres, nous contribuons à garantir aux enfants le droit de naître sans danger, d'être protégés, instruits et nourris. L'Ordre de Malte réaffirme son attachement aux droits de l'enfant et s'engage à prendre une part active à l'édification d'un monde digne des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fernando Valenzuela, chef de la délégation d'observation de la Communauté européenne.

M. Valenzuela (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : Au nom de la Communauté européenne, je voudrais d'abord présenter nos sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés par les attentats terroristes récents en Algérie.

Outre la déclaration faite par le Portugal au nom de l'UE, j'ai le grand honneur de prendre la parole à cette séance plénière de haut niveau au nom de la Communauté européenne. La participation de représentants de la jeunesse est le reflet de l'enthousiasme avec lequel les enfants et les adolescents ont contribué à la session extraordinaire de 2002. Cela nous rappelle qu'il faut faire participer les enfants et les adolescents à tous les débats, au niveau tant mondial que national, lorsqu'ils concernent leur autonomie, la protection de leurs droits et la satisfaction de leurs besoins spécifiques.

Le débat d'aujourd'hui a lieu quelques semaines après la célébration du dix-huitième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant – date qui a suscité un regain de réflexion sur l'état d'application de la Convention et sur le rôle prédominant joué par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans l'élaboration de normes internationales pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Nous avons salué récemment la présentation du rapport de l'ONU sur les progrès accomplis depuis l'étude sur les enfants dans les conflits armés conduite en 1996 par Graça Machel. Enfin, l'un des principaux résultats de la session de la Troisième Commission de l'Assemblée

générale, cette année, a été l'adoption d'un projet de résolution demandant l'établissement, pour une période de trois ans, du mandat d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la violence à l'encontre des enfants, qui poursuivra le travail de pionnier entrepris par l'expert indépendant, M. Pinheiro, dans son étude globale de 2006 sur la violence à l'encontre des enfants. Ces initiatives sont déterminantes s'agissant de donner les moyens aux mécanismes des Nations Unies de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant, et la Commission européenne est fermement décidée à les appuyer.

Cependant, malgré ces résultats positifs, il reste encore beaucoup à faire et la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour améliorer la situation des enfants dans le monde. Les garçons et les filles continuent d'être parmi les plus touchés dans les situations de crise et d'urgence. Les injustices dont ils souffrent – telles que les pires formes de travail des enfants ou l'inégalité d'accès aux services de base et l'inégalité des chances – ont une incidence sur nos sociétés tout entières. À l'évidence, les violations importantes et persistantes des droits de l'enfant non seulement portent atteinte à la dignité humaine, mais sont aussi une menace à la sécurité humaine et sapent gravement le développement économique et social de ce monde interdépendant.

Gardant cela à l'esprit, la Commission européenne travaille à intégrer les droits de l'enfant dans toutes ses politiques et tous ses programmes, tant au sein de l'UE que dans ses relations extérieures. En juillet 2006, une initiative politique spécifique intitulée « Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant » a été adoptée par la Commission pour améliorer la coordination, la consultation et la communication internes et permettre une analyse approfondie en vue d'élaborer une stratégie à long terme propre à promouvoir et protéger les droits de l'enfant. L'un des objectifs de cette initiative est d'établir la Forum de l'Union européenne sur les droits de l'enfant, qui regroupera les acteurs œuvrant pour les droits de l'enfant, dans l'Union européenne et dans le monde, parmi lesquels figurent des enfants, des médiateurs pour les enfants, des organismes des Nations Unies, la société civile, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et bien sûr, la Commission européenne.

Outre le renforcement des capacités de la Commission à accroître notre impact sur la promotion des droits de l'enfant, la politique de l'Union

européenne détermine les domaines clefs qui nécessitent une action urgente. La pauvreté des enfants est un sujet de préoccupation pour l'Union européenne, et un certain nombre d'activités sont actuellement mises au point pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. La politique d'asile de l'UE contient des dispositions spécifiques pour la protection des droits de l'enfant, en particulier des mineurs non accompagnés. En ce qui concerne la participation active des jeunes à la société, la Commission a instauré un véritable dialogue entre les décideurs et les jeunes, grâce à des réunions et des manifestations organisées régulièrement du niveau local au niveau européen.

Les droits de l'enfant font partie des droits de l'homme qui doivent être respectés par les pays candidats; cet élément fait partie intégrante des valeurs européennes communes figurant dans le Traité sur l'Union européenne. En outre, la Commission examine activement les possibilités mondiales et régionales d'aider les pays partenaires à lutter contre la traite des enfants, autre domaine de préoccupation de l'Union européenne.

La Commission contribue à la politique générale de l'Union européenne sur les droits de l'enfant dans les instances multilatérales et vis-à-vis des pays tiers par de nombreuses initiatives spécifiques. Par exemple, la Commission s'occupe, entre autres choses, de l'application des directives européennes sur les enfants et les conflits armés, en établissant des rapports et en suivant les initiatives prises par ses délégations dans des pays tiers, ce qui est aussi un moyen d'appliquer la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. La Commission européenne est également résolue à assurer l'application efficace des nouvelles directives de l'UE sur la promotion et la protection des droits de l'enfant et leurs stratégies d'application, et elle a déterminé que l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants est une question prioritaire.

Outre ces initiatives politiques, la Commission européenne appuie les projets entrepris par les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, ainsi que les organisations de la société civile, par le biais de programmes financiers dans le domaine de la promotion des droits de l'enfant. Par exemple, la Commission a aidé l'UNICEF à mettre au point une panoplie d'outils pour intégrer les droits de l'enfant à la programmation de la coopération pour le développement et de la politique générale, et elle a

appuyé le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail.

La promotion d'une approche cohérente de notre action pour protéger les droits de l'enfant et pour améliorer la situation des enfants dans le monde est un défi majeur pour la Commission européenne. À cet égard, le plan d'action sur les droits de l'enfant dans ses relations personnelles, qui verra bientôt le jour, détermine le cadre politique, les domaines prioritaires aux échelons national, régional et mondial, ainsi que les outils d'élaboration de programmes et les principes directeurs qui guideront l'action de la Commission européenne durant la période 2007-2013.

Conformément aux engagements pris dans « Un monde digne des enfants », et en ce qui concerne les questions débattues pendant les tables rondes de cette séance, la Commission européenne entend accroître ses activités relatives aux problèmes de santé mondiaux énoncés dans la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la santé, adoptée en octobre. La santé infantile, la prévention et le traitement du VIH/sida, et les maladies de la pauvreté seront toujours les domaines prioritaires de notre action à l'avenir.

Dans le domaine de la santé infantile, la Commission s'attachera à renforcer les systèmes de santé par un appui financier plus adapté et plus prévisible, qui sera accompagné d'un dialogue plus étroit sur les stratégies de santé et la prestation des services de santé de base. La Commission continuera aussi de fournir des ressources additionnelles dans des domaines clefs, tels que le paludisme et la vaccination.

En ce qui concerne le VIH/sida, la Commission est préoccupée de voir que la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant reste insuffisante dans différentes régions. Il faut intensifier nos efforts pour prévenir et traiter le VIH/sida en Afrique et dans d'autres régions du monde, et nous devons redoubler d'efforts pour améliorer l'accès des enfants affectés au traitement du VIH/sida et pour prendre en charge le nombre toujours plus important d'orphelins du VIH/sida.

Dans le domaine de l'éducation, la Commission européenne maintiendra son engagement à appuyer les pays partenaires dans leurs efforts pour que filles et garçons bénéficient d'une éducation primaire de qualité, même dans les situations de crise et d'urgence, car cela est essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous saluons la déclaration du Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, et nous réaffirmons les principes, les objectifs, les stratégies et les actions définis dans la Déclaration et le Plan d'action de « Un monde digne des enfants » et notre détermination de les mettre en œuvre intégralement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.31, intitulé « Déclaration du débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/62/L.31?

Le projet de résolution A/62/L.31 est adopté (résolution 62/88).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Rees (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont associés au consensus sur la Déclaration et félicitent le Président, les facilitateurs et les États Membres pour le document final qui aborde les besoins et les intérêts véritables des enfants, notamment l'éducation, les interventions médicales susceptibles de sauver des vies, la protection contre la traite des êtres humains et les autres formes de mauvais traitements. Ce document reflète également le fait que les États Membres reconnaissent que les enfants ont besoin de l'amour et des soins de leurs familles. Il réaffirme la conviction inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que la famille est l'élément fondamental et naturel de la société.

Nous tenons à noter qu'à la fin du paragraphe 2 de la Déclaration, les termes « tous les droits de l'enfant » sont synonymes avec « tous les droits des enfants ». Les États-Unis comprennent que, dans la première phrase du paragraphe 3, le membre de phrase « le respect des obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant » ne se réfère qu'au respect par les États parties de leurs obligations

découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant, étant donné que les États non parties n'ont aucune obligation découlant de la Convention.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 61/272 de l'Assemblée générale du 29 juin 2007, je donne maintenant la parole à M^{me} Deepali Khanna, Directrice régionale de PLAN International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

M^{me} Khanna (PLAN International) : C'est un honneur pour mon organisation, PLAN International, et moi-même d'avoir été choisies pour intervenir devant cet organe au nom des organisations non gouvernementales du monde entier. Je voudrais donc tout d'abord commencer par remercier tous ceux qui m'ont donné la possibilité d'être ici.

Nous sommes donc réunis ici, cinq ans après l'adoption de la déclaration figurant dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), pour fêter un anniversaire et pour nous demander combien de chemin nous avons parcouru pour atteindre ces nobles objectifs.

Si nous voulons parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés, il est indispensable que nous reconnaissons à la fois les succès et les échecs des actions que nous avons menées. Ce n'est qu'en étant honnêtes avec nous-mêmes que nous pourrons espérer triompher des obstacles restants qui empêchent tous les enfants du monde d'accéder à une vie meilleure.

Comme nous le savons, la déclaration contenue dans « Un monde digne des enfants » considère à juste titre que la lutte contre la pauvreté et l'élargissement de l'accès aux services sont au cœur de nos efforts. Le programme solide, tourné vers l'avenir, a mis en relief quatre priorités principales : promouvoir une vie saine; assurer un enseignement de qualité pour tous; protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida. Il a également appelé un large éventail d'acteurs, tout particulièrement les enfants eux-mêmes, à jouer des rôles actifs dans la réalisation de ces objectifs. Mais quel chemin avons-nous vraiment parcouru pour réaliser ces objectifs depuis que nous avons promis de dire « oui » aux enfants pour la première fois, il y a cinq ans?

Il y a, bien sûr, quelques exemples éclatants de progrès. Pour la première fois dans l'histoire moderne,

le nombre d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire est tombé au-dessous de 10 millions par an. En Asie de l'Est, la proportion des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de la faim a diminué de deux tiers. Il y a plus d'enfants que jamais qui achèvent l'enseignement primaire. En Afrique du Nord et en Amérique latine, 19 enfants sur 20, parmi ceux qui sont en âge d'aller à l'école primaire, fréquentent un établissement scolaire, et des millions d'autres bénéficient d'un enseignement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud – des enfants qui auparavant n'auraient jamais mis les pieds dans une salle de classe.

Cependant, pour chaque pas en avant important, il y a des pas en arrière analogues et tout aussi importants. Les pays qui enregistrent un progrès dans un domaine particulier connaissent également un effroyable échec dans un autre domaine. Et l'inégalité et l'incohérence continuent de freiner les progrès dans tous les pays.

Le fait brut est que les progrès ne s'accélèrent pas, mais ralentissent dans de nombreux domaines. Les baisses les plus frappantes des taux de mortalité infantile se sont produites entre 1960 et 1990, avant même que nos cibles actuelles ne soient inscrites à notre ordre du jour. Au cours de ces trois décennies, le nombre de décès d'enfants a baissé de 2,5 % par an. Depuis 1990, la baisse moyenne annuelle a été seulement de 1,1 %.

Même dans les domaines où nous avons de meilleurs résultats, le progrès est souvent insuffisant pour atteindre nos cibles. Depuis 1999, la proportion d'enfants d'Afrique subsaharienne inscrits à l'école primaire est passée de 50 % à 70 % – c'est impressionnant, mais cela est loin de suffire pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé d'assurer l'enseignement primaire pour tous d'ici à 2015. Malgré la promesse que nous avons faite d'assurer l'accès à l'enseignement pour tous, il y a encore 72 millions d'enfants pour qui l'enseignement primaire reste un rêve irréalisable. Quant aux soins à apporter aux jeunes enfants et à leur développement, c'est souvent une préoccupation de second plan, bien que ce soit un facteur clef pour assurer le succès scolaire des enfants. Nous savons tous que, comme cela a été établi, les investissements faits dans les premières années de l'enfance sont bien plus rentables que les sommes dépensées plus tard.

Chaque jour dans le monde, 4 000 enfants meurent en raison d'une eau insalubre ou de mauvaises conditions d'hygiène. Seul un enfant sur 20 en Afrique subsaharienne – je le répète, un enfant sur 20 – dort sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide. Et chaque minute, un enfant meurt d'une maladie liée au sida.

Ces statistiques montrent l'ampleur du défi que nous devons relever, mais ne révèlent pas l'ensemble du tableau. J'étais récemment au Caire, où l'Union africaine examinait les progrès qu'elle a réalisés en faveur d'« Un monde digne des enfants ». Au cours de la réunion, PLAN International a présenté les opinions de 1 000 enfants de 30 pays du continent. Leur verdict était sévère et direct : nous, les adultes, n'avons pas tenu nos promesses, et nous n'avons pas non plus sollicité leur expertise et leurs vues sur ce que nous avons fait pour eux. Bref, nous n'avons pas répondu à leurs attentes.

Surtout, ont-ils dit, nous ne répondons pas aux attentes des enfants qui ont le plus besoin de notre aide. Tout en appréciant le fait qu'il y a eu certains progrès, ils ont déploré la fracture grandissante entre les enfants des zones rurales et ceux des zones urbaines. Si, d'une manière générale, les enfants des villes reconnaissent qu'il y a eu des améliorations relatives dans leur vie, les enfants des campagnes disaient qu'ils étaient laissés pour compte, se plaignaient de la mauvaise qualité des services de santé et d'enseignement et de faiblesse de leur revenu. Ils ont évoqué l'accès insuffisant aux programmes de vaccination, le coût élevé de la nourriture résultant de l'inflation et la mauvaise gestion et distribution des ressources préventives et curatives telles que les moustiquaires imprégnées d'insecticide et les médicaments.

Les enfants auxquels nous avons parlé se sont plaints des inégalités croissantes. Alors que l'enseignement fourni par les établissements privés s'améliore, l'enseignement public est en situation d'échec, en raison de la pauvreté des communautés, de l'insuffisance des infrastructures scolaires et de la mauvaise qualité du personnel enseignant. Ce que je veux dire, c'est que la qualité de l'éducation est importante, et pas seulement la quantité telle que mesurée par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et nombre de nos autres indicateurs. L'« Éducation pour tous » sera une victoire vide de sens si le nombre des élèves augmente tandis que les normes de qualité baissent.

Les enfants se sont plaints que des groupes marginalisés sont encore plus négligés. Les handicapés n'ont souvent aucun accès à l'éducation et à des services vitaux.

Les opinions de ces enfants sont étayées par les statistiques. Alors qu'en zone urbaine, plus de quatre enfants sur cinq vont à l'école primaire, en zone rurale, près d'un sur trois ne sont pas du tout scolarisés. Dans les pays en développement, les enfants plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de mourir avant l'âge de 5 ans que les enfants des familles plus riches.

La difficile vérité est que le plus dur est à venir. Nous sommes tous, et les enfants en particulier, confrontés à une nouvelle menace. Si rien n'est fait, les changements climatiques pourraient faire reculer de 30 ans la marche du développement en accroissant la vulnérabilité des enfants aux catastrophes naturelles, aux maladies et à la famine. Et le réchauffement de la planète s'accompagnera de conflits autour de ressources de plus en plus rares, ce qui fera peser des menaces encore plus lourdes sur les enfants. Et comme d'habitude, ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui souffriront le plus.

Pour instaurer un monde digne des enfants, il nous faut améliorer la vie de ceux qui sont les plus difficiles à atteindre : les filles, les enfants des zones rurales, les jeunes des zones de guerre et les handicapés. Cela exigera que nous sortions de nos zones confortables. Nous devons reconnaître que venir en aide aux personnes les plus difficiles à atteindre est onéreux, mais que le développement durable exige une volonté soutenue et cohérente de rendre disponibles les ressources nécessaires. Les gouvernements ont le devoir, envers eux-mêmes et envers leurs enfants, d'être à la hauteur de ce défi.

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucun pays ne peut se permettre de gâcher les talents et les ressources de sa jeunesse, et ceux qui le font resteront à la traîne tandis que le reste du monde ira de l'avant. Les acquis économiques ne peuvent pas, à eux seuls, assurer un monde digne des enfants. Il en faut plus que cela. Il faut non seulement que les droits de l'enfant soient respectés, mais qu'ils soient également défendus par nous tous : les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés.

Dix-huit années se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Au cours des premières années

et de l'adolescence de la Convention, les gouvernements ont mis en place des systèmes de défense des intérêts suprêmes des enfants. Des lois ont été adoptées pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, le trafic et la maltraitance. Mais encore une fois, la législation ne suffit pas. Dans certains pays, ce ne sont pas les systèmes ou les lois qui manquent, mais la mise en œuvre et la volonté de les mettre en œuvre. Il nous faut une volonté politique continue et cohérente qui aboutira à une action véritable et à des mesures concrètes.

Partout dans le monde, des millions d'enfants sont victimes de sévices physiques et psychologiques de la part de ceux qui sont chargés de s'occuper d'eux et ont le devoir de les protéger. Moins de 10 % de 193 pays dans le monde ont déclaré une interdiction totale de châtiments corporels, et 117 pays et territoires dépendants autorisent toujours les châtiments corporels à l'école.

Nous savons qu'en dépit de notre promesse de protéger, chaque année, 223 millions d'enfants sont forcés d'avoir des rapports sexuels ou sont soumis à d'autres formes de violence sexuelle, jusqu'à 140 millions de filles et de femmes subissent une forme ou une autre de mutilation génitale, 126 millions d'enfants sont soumis aux formes les plus dangereuses de travail et 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite. Et chaque année, 53 000 enfants sont assassinés.

Trop nombreux sont les pays qui n'ont pas mis en place les lois les plus élémentaires pour protéger les enfants contre la violence à l'école et à la maison. Même dans les pays qui ont promulgué une telle législation, ces lois ne sont souvent pas appliquées. Rien ne saurait plus excuser le fait de ne pas protéger les enfants contre la violence. Ça suffit! Les enfants ont le droit d'apprendre sans avoir peur.

Je sais qu'un grand nombre d'organisations actives dans le domaine du développement ont fait de la lutte contre la violence à l'égard des enfants leur priorité absolue. PLAN International ne fait pas exception. L'année prochaine, dans le prolongement du succès de notre campagne en faveur de l'enregistrement de toutes les naissances, nous lancerons notre deuxième campagne mondiale « Apprendre sans avoir peur », qui ciblera toutes les formes de violence à l'école.

Mais nous, la communauté des ONG, ne pouvons pas agir seules. Nous avons besoin que les pays nous accompagnent. Les gouvernements doivent proscrire

toutes formes de violence à l'égard des enfants et faire des écoles des lieux d'apprentissage sûrs, à l'abri de la violence physique et sexuelle, des brimades et du harcèlement. Ils doivent protéger les enfants à la maison en mettant en place des systèmes globaux de protection contre la maltraitance et aider les enfants et les familles. Et surtout, ils doivent appliquer ces systèmes de manière rigoureuse et cohérente. Et nous les aiderons dans toutes les phases de ce processus.

À 18 ans, il est temps que la Convention relative aux droits de l'enfant atteigne sa maturité, et il est temps pour nous, les adultes du monde, d'être à la hauteur de nos responsabilités envers les enfants. Ce qui signifie que nous devons accorder la même importance aux enfants que celle que nous accordons actuellement aux OMD. Le monde entier en a convenu, mais il n'a pas encore tenu sa promesse.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la recommandation faite récemment de nommer un Représentant spécial du Secrétaire général chargé de demander des comptes aux pays qui ne satisfont pas à leurs obligations morales et juridiques de défendre les droits de l'enfant. Ce Représentant doit être une personnalité internationale respectée, sans lien avec des organismes existants, prêt à créer une dynamique véritable et à tenir tête à tous ceux qui manquent à leur devoir de protéger les enfants. Et il doit être doté de l'autorité, des ressources et de la force nécessaires pour s'acquitter de sa tâche, et recevoir l'offre dont il a besoin.

Il est temps que nous écoutions les personnes que nous prétendons représenter. Comme Linda Yohannes, une jeune activiste élocuente, l'a dit au Caire, « Plus de résolutions. Nous voulons des actes. Et nous, les enfants, faisons partie de la solution ».

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis que nous cherchons à faire du monde un monde meilleur pour les enfants, mais le chemin qui nous reste à faire est encore long. Pour atteindre nos objectifs et veiller à n'oublier aucun enfant, nous devons mettre en place des mécanismes et des stratégies, et faire montre de la volonté politique d'accélérer les mesures qui assureront, par une approche intégrée, la survie, le développement, la protection et la participation de tous les enfants. Cette approche exige des partenariats et des alliances stratégiques entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les médias et les parents, et les enfants eux-mêmes.

Je demande à tous les gouvernements représentés ici d'être à la hauteur de la promesse qu'ils ont faite il y a cinq ans et de diriger un mouvement mondial en faveur des enfants qui créera une dynamique de changement que rien ne pourra arrêter. Ils peuvent compter sur l'appui des ONG et de l'ensemble de la société civile pour surmonter les obstacles qui se trouvent sur notre chemin. Il est indispensable que ce faisant, nous réfléchissions sérieusement à ce que nous avons accompli jusqu'à présent, mais aussi – et, plus important encore – à ce que nous pourrions faire si nous écoutons les enfants et travaillons avec eux plutôt que pour eux.

Notre message consiste à dire que, pour que le monde soit véritablement digne des enfants, nous devons écouter ce qu'ils nous disent et travailler avec eux afin que leurs recommandations soient suivies. Si nous voulons donner un véritable élan à la génération suivante, nous avons besoin d'un engagement soutenu et cohérent. Le défi qu'il nous faut relever est trop grand pour un seul gouvernement, une seule organisation ou une seule institution; il appelle une participation réelle, une volonté politique réelle et des alliances stratégiques réelles à tous les niveaux. Nous ne saurions régler le problème dans sa totalité sans inclure tout le monde. Nous devons agir maintenant, avant que notre legs à la génération suivante ne devienne une suite de promesses non tenues.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 61/272 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, je donne à présent la parole à la déléguée des enfants, M^{lle} Millicent Orondo Atieno, du Kenya.

M^{lle} Orondo Atieno (Kenya) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Millicent Orondo Atieno. Je viens du Kenya. J'ai 15 ans. Je suis ici pour prononcer la déclaration écrite par tous les participants, issus de différentes parties du monde, qui ont participé au Forum des enfants sur un monde digne des enfants.

Le chemin qui doit mener à un monde digne des enfants a été et reste long et difficile. Nous avons encore tant à accomplir. Depuis 2002, nous avons commencé à suivre cette voie. Nous, les enfants, avons toujours été prêts à aller de l'avant, et désireux de le faire. Nous sommes l'espoir et la lumière qui ne peuvent être éteints. Il nous reste trois ans pour y parvenir. Nous avons dépassé la mi-route. C'est notre dernière chance de vous exhorter à tenir vos

promesses, et c'est la dernière fois que vous êtes avertis qu'il faut agir.

Il n'est plus question de savoir ce qu'il faut faire ni comment, mais plutôt de ce à quoi l'on donne la priorité. Nous vous appelons tous, les adultes décideurs, à renouveler vos engagements à notre endroit et à faire de nous la première de vos priorités. L'intérêt supérieur de l'enfant devrait naturellement être la première priorité. Vous en tenez souvent compte, mais en parler ne suffit pas; il faut en faire le principe directeur de toutes vos décisions et de toutes vos actions. Nous recommandons que, dans la préparation des budgets nationaux, par exemple, chaque décision soit conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant.

C'est à la faveur de partenariats significatifs entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les jeunes que le cycle de la pauvreté pourra être brisé. La pauvreté est en effet le principal obstacle qui nous empêche de bâtir un monde digne des enfants, et l'éducation de qualité est l'une des clefs qui permet de briser l'horrible cycle de la pauvreté. Par conséquent, nous, les enfants, exigeons l'accès à une éducation de qualité pour chaque enfant. Éduquez les enfants d'aujourd'hui pour ne pas punir les adultes de demain. Si les adultes s'engagent à nous assurer un meilleur présent, nous nous engageons à garantir un avenir meilleur.

Dans mon pays, comme dans beaucoup d'autres pays du monde, la vie des enfants et des jeunes est menacée par le VIH et le sida. Pour nous, avoir accès à l'éducation aux compétences pratiques nécessaires à la vie est une priorité dans la lutte contre ces maladies. Cette éducation nous aide à adopter des styles de vie sains. En ce sens, nous pouvons apprendre à nous protéger contre le risque de maladies.

Nous appelons vos gouvernements et pouvoirs locaux à créer des environnements porteurs pour les enfants et les jeunes qui vivent avec le VIH et le sida. C'est là un autre exemple de ce que nous entendons par travailler dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vous, les dirigeants des pays du monde, devez travailler ensemble, par-delà les frontières nationales, pour garantir les droits des enfants. Ensemble, nous sommes forts. Ces derniers jours, nous, les enfants, avons pu constater que l'amitié n'a pas de frontières. Malgré nos différences culturelles et les barrières linguistiques, nous avons tous le même objectif : faire

de ce monde un endroit meilleur pour nous, pour tous les enfants.

À regarder vers l'avenir, il y a certaines avancées notables qui valent la peine d'être soulignées. Nous avons appris du rapport « Progrès pour les enfants » que, pour la première fois, le nombre mondial annuel de décès d'enfants de moins de 5 ans est tombé sous la barre des 10 millions. Pour nous, c'est un signe de progrès très encourageant, et nous espérons voir d'autres résultats similaires dans l'avenir. Notre monde a encore trois ans pour sauver la vie des enfants qui sont en danger. À moins d'améliorer nos performances, près de 30 millions d'enfants seront morts d'ici à 2010.

La discussion est essentielle, notamment avec les enfants. Nous voulons participer davantage. Que notre voix soit entendue dans nos communautés locales, nos écoles et nos parlements. Chaque fois que sont prises des décisions qui touchent les enfants, nous voulons avoir notre mot à dire.

Mais ce sont les résultats qui nous importent le plus. Les enfants ne veulent pas seulement des résolutions; ils veulent des solutions. Nous ne voulons plus entendre exprimer de bonnes intentions; nous voulons voir davantage d'actions.

Nous sommes prêts. Redoublons d'efforts. Ensemble, faisons vraiment de ce monde un monde digne des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés à la fin d'une remarquable commémoration de la session extraordinaire sur les enfants. Je tiens à remercier tous les États Membres pour leur participation active, les Coprésidents pour leur modération habile des tables rondes, et les organisations non gouvernementales ainsi que les organisations de la société civile pour nous avoir fait part de leurs perspectives uniques. Plus important que tout, je remercie tous les enfants qui ont pris part aux préparatifs et tous ceux qui ont participé à ce débat. La quantité et la qualité de toutes les interventions – prononcées par plus de 140 orateurs – démontrent que l'Assemblée joue un rôle vital, et que nous acceptons notre responsabilité partagée de bâtir un monde digne des enfants.

Les meilleurs avocats des enfants sont les enfants eux-mêmes. L'Assemblée générale a demandé à la participation de 20 enfants choisis dans le monde entier. En outre, plus de 55 États Membres ont inclus un enfant dans leur délégation officielle.

Le point saillant et la caractéristique la plus remarquable de cette réunion a été la contribution active que les enfants y ont apportée. Il est essentiel que nous les écoutions et que nous agissions en conséquence. Les enfants ont une étonnante compréhension des valeurs humaines universelles. Ils n'en sont pas seulement les bénéficiaires, et nous devons donc faire en sorte qu'ils soient davantage impliqués en tant que nos partenaires.

Au cours du débat, les enfants ont présenté une vision du monde dans lequel ils veulent vivre. Prêtons donc attention à leurs préoccupations. Longeni Masti, le jeune représentant de la Namibie, a fait une déclaration au nom des enfants de 51 pays. Il a décrit les actions directes que les enfants ont entreprises dans leurs propres pays pour s'attaquer à la traite des enfants, au VIH/sida, à la malnutrition, à l'exploitation et à la maltraitance des enfants. Longeni et Millicent Orondo Atieno, qui vient de prendre la parole, nous ont adressé un message très simple mais très clair. Les enfants veulent l'honnêteté, ils veulent que des mesures soient prises et ils veulent être sûrs que lorsque les gouvernements font des promesses, celles-ci seront tenues.

Les priorités fondamentales de la présente session de l'Assemblée générale, à savoir répondre aux changements climatiques, financer le développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, sont étroitement liées à la réalisation des engagements que nous avons pris en faveur de la création d'un monde digne des enfants. Lors des prochaines réunions de l'Assemblée générale au cours desquelles ces questions seront débattues d'une façon plus approfondie, nous tirerons parti des nombreuses remarques très perspicaces formulées par les délégations, les enfants et les organisations non gouvernementales.

Il est clair que des progrès ont été accomplis depuis 2002. Le nombre d'enfants qui, chaque année, meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans diminue et un nombre sans précédent d'enfants va à l'école. Il existe de plus en plus de possibilités d'éducation aussi bien pour les garçons que pour les filles. Davantage de médicaments sont désormais disponibles pour les enfants, y compris ceux qui ont contracté le VIH/sida. Et il existe de plus en plus de lois, de politiques et de programmes visant à protéger les enfants contre la violence, la maltraitance et l'exploitation.

Mais de nombreux défis demeurent encore. La malnutrition, les pandémies, notamment le VIH/sida, ainsi que le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies qui peuvent être évitées, continuent de faire souffrir des millions d'enfants. Le manque d'accès à l'éducation reste un obstacle important qui empêche des progrès plus rapides. Un grand nombre d'enfants sont toujours victimes de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance, ainsi que des inégalités et de la discrimination, en particulier les fillettes.

Les jeunes délégués ont lancé un appel en faveur d'une réponse internationale plus coordonnée à ces questions, y compris des partenariats plus forts avec le secteur privé et la mise à disposition de médicaments moins chers. Ils ont aussi souligné le rôle que joue l'éducation en matière d'autonomisation, et ont insisté sur la nécessité de faire participer les enfants à la définition des programmes d'éducation nationale et de combler les déficits de financement qui persistent si l'on veut véritablement parvenir à l'éducation pour tous.

Le ton positif et tourné vers l'action des débats témoigne de notre détermination et de notre volonté collectives de faire de ce monde un monde véritablement digne des enfants.

Pendant que nous envisageons la manière d'y parvenir, chefs de gouvernement et ministres étaient réunis à Bali pour discuter de l'un des défis les plus essentiels de notre époque, c'est-à-dire les changements climatiques. Certains dans les médias ont mis en question le lien qui existe entre les changements climatiques et les enfants. Pourtant l'équation est simple. Il n'y a rien de plus important pour un parent que d'assurer un avenir meilleur à ses enfants. Comme je l'ai dit à l'ouverture de la séance, nous avons une responsabilité toute particulière, en tant qu'adultes, de donner l'exemple et d'agir en tant que gardiens responsables de notre planète, de manière à transmettre à nos enfants un monde plus sûr, plus propre et plus égal. La question des changements climatiques réunit tous ces enjeux. Sans une action mondiale, qui soit viable du point de vue économique comme du point de vue écologique, nous ne pourrions pas assurer cet avenir.

Je voudrais donc féliciter très sincèrement tous les États Membres de leur contribution à ce débat commémoratif. Je tiens plus particulièrement à remercier la Représentante permanente du Brésil, S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti,

d'avoir coordonné la rédaction de la Déclaration, qui est un produit important de ce débat. La Déclaration traduit bien la priorité que nous accordons aux enfants. Elle nous demande à tous, premièrement, de renouveler et de réaffirmer notre volonté politique et nos engagements; deuxièmement, de promouvoir le bien-être et les droits des enfants, car cela va dans le sens de l'intérêt supérieur de l'humanité tout entière; troisièmement, de reconnaître les évolutions encourageantes et les progrès enregistrés depuis 2002, mais également les nombreux défis à relever; et, quatrièmement, de nous engager à renforcer notre coopération internationale et nos partenariats afin de parvenir pleinement aux objectifs de la session extraordinaire de 2002.

Ne nous contentons pas de poursuivre sur cette voie. Accélérons le mouvement et allons de l'avant. Nous devons donner l'assurance aux enfants que l'avenir qu'ils méritent véritablement et dont ils hériteront peut se réaliser grâce aux actions que nous entreprenons maintenant.

L'Assemblée générale a ainsi conclu la Séance plénière commémorative de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 66 b) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais savoir si les membres acceptent de prolonger les travaux de la Cinquième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière du 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau selon laquelle la Cinquième Commission devrait avoir achevé ses travaux au plus tard le vendredi 14 décembre 2007. Cependant, je viens d'être informé par le Président de la Cinquième Commission que la Commission ne sera pas en mesure d'achever ses travaux demain, 14 décembre, et qu'il lui faudra tenir des séances supplémentaires jusqu'au mercredi 19 décembre 2007.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mercredi 19 décembre 2007? Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer quelques adjonctions au programme de travail de l'Assemblée générale. L'Assemblée va reprendre l'examen du point 77 de l'ordre du jour et de ses points subsidiaires a) et b) sur les océans et le droit de la mer, le mardi 18 décembre dans l'après-midi, pour entendre les orateurs restants sur cette question et se prononcer sur les projets de résolution.

J'ai également reçu une lettre du Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'aide et le soutien aux victimes d'exploitation et

d'abus sexuels dans laquelle il demande que le rapport du Groupe de travail soit examiné au titre du point 116 de l'ordre du jour « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Cette lettre a été publiée sous la cote A/62/581 et sera examinée le lundi 17 décembre 2007 dans l'après-midi au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », avec le rapport de la Quatrième Commission sur cette question.

La séance est levée à 16 h 55.